

COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif au préavis municipal N° 15/2017 relatif à la demande de crédit de construction d'un montant de CHF 1'700'000.- TTC pour réaliser le projet de réfection de la route de Begnins

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances composée de Messieurs Gehri, Biedermann, Schlegel et Tritten s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal N°15/2016-2017 relatif au sujet ci-dessus.

Au préalable, elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 29 mai. Nous remercions la Municipalité pour sa disponibilité, les explications et les réponses précises qui nous ont été fournies.

Nous vous rappelons le vote positif du Conseil Général en mars 2017 du Préavis N° 12/2017 pour l'accord d'un crédit d'études de CHF 85'000 pour ce projet.

Entretemps, le projet a été mis en consultation auprès des services cantonaux et à l'enquête publique. Nous considérons ce projet est financièrement tout à fait réalisable. La Municipalité avait comptabilisé arbitrairement 1mio sur le compte de fonctionnement et 1mio en investissement. Grâce à un processus bien géré et faisant bien jouer la concurrence, les coûts pour ce projet seront de CHF 1.7 m au lieu des CHF 2.0 m originalement prévus.

Lors du vote du budget ménage 2017, le préavis N°9 /2016-2017 stipule bien que cet « investissement » n'apparaît pas dans le budget de fonctionnement 2017 vu que le montant des travaux était à l'époque pas connu. D' où la demande du préavis l'autorisation de dépenser plus que prévu au budget 2017.

Pour pouvoir bénéficier des subsides/subventions du Canton, la commune a décidé d'utiliser un mécanisme financier/comptable permettant de transférer une grande partie des dépenses prévues sur le compte de fonctionnement (section 7 du préavis), vu que la nature des travaux est considérée comme un « entretien », et non un « investissement ».

Proposition du préavis:

- **1'205'000.-** imputés au compte d'entretien des routes – réfection chaussée / signalisation, etc.
- **40'000.-** imputés au compte de fonctionnement des routes – plantations, notaire, etc.
- **125'000.-** financés par le fond d'entretien des eaux usées – réfection du réseau EU
- **50'000.-** financés par le fond d'entretien des eaux claires – réfection du réseau EC
- **280'000.-** à financer vu que certains travaux ne peuvent pas être classés comme « entretien » - paroi et revêtement antibruit, lampadaires (installation prévue en 2018)

La Municipalité demande donc l'autorisation d'imputer 1'245'000.- de plus au compte 430 dont 1'000'000.- seront prélevés sur le fond de réserve pour travaux (qui sera liquidé à 100%).

Elle demande aussi l'autorisation de prélever 175'000.- dans les fonds d'entretien EU/EC et de faire un emprunt de 280'000.- amorti sur 20 ans.

Vu la situation financière de notre commune énoncé dans le rapport du préavis N°16 /2016-2017, nous pouvons nous permettre une augmentation des frais de fonctionnement de 245'000.- ainsi qu'un emprunt de 280'000.- en 2017, sans compter sur une ristourne via la péréquation.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Finances recommande au Conseil Général d'accepter le préavis N°15/2017.

Pour la Commission des Finances,



Mark Tritten



Marcel Biedermann



Bernard Gehri



Michaël Schlegel

Vich, le 9 juin 2017